

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

42022 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

Téléphone : 77-33-42-45

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Poste Téléphonique intérieur
à appeler :

4122
YM/NP

Le

Le Préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

Dossier n° 16991

VU la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, modifiée,

VU le décret du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1976 précitée et du titre 1er de la loi du 16 décembre 1964 relative au régime à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, et en particulier son article 18,

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation délivré le 1er février 1984 à la S.A. ROUES TAM pour ses activités sises à LA GRAND CROIX Zi de la Péronnière,

VU le courrier du 11 avril 1991 concernant la fusion des Sociétés TABON et ROUES TAM en une seule société dénommée S.A. ROUES TAM,

VU le rapport de présentation au Conseil Départemental d'Hygiène, de M. le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, Inspecteur des Installations Classées, en date du 5 septembre 1991,

VU l'avis émis au Conseil Départemental d'Hygiène, dans sa séance le 25 septembre 1991,

CONSIDÉRANT les modifications intervenues dans les conditions d'exploitation de l'entreprise,

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Le tableau des activités figurant à l'article 1er de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 1er février 1984 est remplacé par le tableau ci-après :

.../...

NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	N° DE LA NOMENCLATURE	A,D,NC
Emploi de matières abrasives (grenailage)	1 bis	D
Installation de combustion	153 bis	NC
Atelier où l'on emploie des liquides halogénés et autres liquides odorants ou toxiques mais ininflammables pour le dégraissage (trichloréthane)	251 2°	D
Emploi de matières plastiques (poudre époxy)	272 A 2°	D
Travail mécanique des métaux et alliages (cintrage...) moins de 15 ouvriers	281	NC
Traitements électrolytiques ou chimiques des métaux 1 bain de plaphorisation de 4500L	288	A
Travail mécanique des métaux et alliages (meulages, fraisage, perçage, sciage...) moins de 15 ouvriers	282	NC
Intallation de compression d'air - puissance absorbée inférieure à 50 KW	351 B	NC
Application à froid par pulvérisation de vernis et peinture... La quantité de vernis utilisé journallement pouvant dépasser 25 Litres	405 B 1° a	A
Cuisson de peinture et vernis Température pouvant varier de 90 à 280 ° C suivant les revêtements effectués	406 1° b	A

.../...

ARTICLE 2 : Les paragraphes suivants de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 1er février 1984 :

- * 2.2 relatif au dépôt de gaz combustibles liquéfiés ;
- * 2.6 relatif aux essais des moteurs ;
- * 2.11 relatif à l'installation de cataphorèse

sont supprimés.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire, M. le Maire de La GRAND CROIX, M. le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation restera déposée en Mairie où tout intéressé aura le droit d'en prendre connaissance. Un extrait sera affiché pendant une durée minimum d'un mois à la Mairie, il sera dressé procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité.

Fait à SAINT-ETIENNE, le

19 NOV. 1991

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

JOÏL TIXIER

→ au

1

AMPLIATION ADRESSEE A



- M. BONNIER
~~Président Directeur Général~~
~~de ROUES TAM~~
ZI de la Péronnière
42320 LA GRAND CROIX

- M. le Maire de LA GRAND CROIX ;

- M. le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement,
Inspecteur des Installations Classées ;

- Archives ;

- Chrono.

Pour les Procès
et par délégation
Le secrétaire Administratif

A. MARTIN